

## Les engagements de Sicavonline

### Sicavonline

Sicavonline est une société anonyme au capital de 8 000 004 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 423 973 494, dont le siège social est sis Village 5 - 50 Place de l'Ellipse – CS 50053 - 92985 Paris – La Défense Cedex.

Sicavonline est un Prestataire de Services d'Investissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 19253 pour fournir les services d'investissement de réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers et de conseil en investissement, et supervisé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 ainsi que par l'Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02.

### Les services proposés

Le service de réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers est l'activité exercée par un prestataire de services d'investissement qui, pour le compte d'un investisseur, reçoit et transmet à un prestataire de services d'investissement habilité des ordres portant sur des instruments financiers en vue de leur exécution.

Détenue par Ageas France, filiale française du groupe international d'assurance Ageas ([www.ageas.com](http://www.ageas.com)), Sicavonline est une plateforme qui vous permet de bénéficier d'une large gamme de solutions d'investissements chez de nombreux partenaires à des conditions négociées.

Sicavonline met à disposition des clients des :

- Des produits d'investissement sur les marchés financiers (PEA, PEA-PME et Compte Titres), une large gamme d'instruments financiers ;
- Des solutions d'investissement en immobilier indirect (SCPI) également dénommés « pierre-papier » ; et ;
- Des produits de capital investissement (FIP, FIP Corse et Outre-Mer, FCPI, FIP) qui permettent de diversifier ses investissements et de bénéficier sous conditions d'avantages fiscaux.

Vous avez la possibilité de gérer vous-même vos avoirs, auquel cas Sicavonline vous fournira uniquement le service de réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers.

Il est précisé que Sicavonline a par ailleurs mandaté un agent lié, la société Ageas Patrimoine, habilitée à fournir le service d'investissement de Réception et Transmission d'Ordres, société par Actions Simplifiée au capital de 899.160 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 775 659 238, dont le siège social est sis Village 5 - 50 place de l'Ellipse – CS 30024 – 92985 Paris – La Défense Cedex. Société de courtage en assurance et Agent liée PSI inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07028562, habilitée également à réaliser des transactions sur immeubles et fonds de commerce, titulaire de la carte professionnelle n° CPI 9201 2015 000 002 165 délivrée par la CCI de Paris Île de France, *Garantie financière délivrée par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC) – 16, rue Hoche – TSA 39999 – 92919 Paris La Défense Cedex.*

Sicavonline est également courtier en assurance et intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, inscrit à l'Orias sous le numéro 18001256 immatriculation qui peut être vérifiée sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr). L'autorité de contrôle est l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

## Toujours privilégier vos intérêts

Toutes les actions de Sicavonline sont dictées par la volonté de privilégier les intérêts des clients. Toutes les mesures sont prises pour éviter tout conflit d'intérêts qui pourrait vous desservir.

Le Règlement général de l'AMF impose l'identification de tous les conflits d'intérêts et la mise en place de procédures et de contrôles afin de servir au mieux les intérêts des clients. On parle ainsi généralement de conflits d'intérêts lorsqu'une personne doit prendre certaines décisions dans l'intérêt exclusif d'une autre personne, alors même que les décisions qu'elle doit prendre sont susceptibles d'avoir un impact sur ses intérêts propres ou sur les intérêts de tiers. Dans ce cadre, Sicavonline détecte les situations susceptibles de donner lieu à des conflits d'intérêts en veillant à ce que ses collaborateurs :

- Agissent de manière honnête et équitable en servant au mieux les intérêts du client ;
- Fassent preuve du degré d'indépendance requis vis-à-vis du client.

Dans le cas où des conflits d'intérêts n'auraient pu être résolus, Sicavonline s'engage à informer ses clients afin que ces derniers agissent en connaissance de cause. La politique complète de prévention, de détection et de gestion des conflits d'intérêt est disponible sur demande auprès de Sicavonline.

## Respecter la réglementation

Les lois et règlements en vigueur ont notamment vocation à protéger les intérêts des investisseurs. Sicavonline attache donc une grande importance à leur respect. Dans ce cadre, notre service conformité peut être amené à vous demander des précisions supplémentaires afin de s'assurer du caractère approprié ou adéquat, selon le service fourni par Sicavonline, de l'investissement envisagé.

Afin de se conformer à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, notre service conformité pourra également vous demander des informations, notamment sur l'origine des fonds et, dans certains cas, des pièces justificatives.

## Défendre la confidentialité de vos informations

En tant que prestataire de services d'investissement, Sicavonline se doit de connaître parfaitement la situation personnelle et financière des clients, ainsi que leur connaissance et leur expérience en matière de produits financiers. Ces informations relèvent de la sphère privée et doivent demeurer confidentielles. Les équipes de Sicavonline, soumises au secret professionnel, s'engagent à tout mettre en œuvre pour vous garantir cette confidentialité.

Ces informations doivent en outre être mises à jour régulièrement. Aussi, Sicavonline peut être amené à vous demander périodiquement une actualisation de ces informations. Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement et le retrait du consentement au traitement de vos données personnelles ainsi que limiter ou vous opposer au traitement en écrivant à [dpo@sicavonline.fr](mailto:dpo@sicavonline.fr) ou Sicavonline - Délégué à la protection des données - 50 place de l'Ellipse – CS 50053 - 92985 La Défense Cedex.

Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez fournies lorsqu'elles sont dans un format structuré et nécessaires à l'investissement ou lorsque votre consentement était requis.

## Traiter vos éventuelles réclamations

En cas de réclamation, nous vous invitons à vous adresser au Correspondant Réclamation à l'adresse suivante : Sicavonline - Correspondant Réclamation – 50 place de l'Ellipse – CS 50053 – 92985 La Défense Cedex, ou par mail à : [reclamations@sicavonline.fr](mailto:reclamations@sicavonline.fr). Dès réception, nous mettrons tout en œuvre pour vous apporter une réponse. Nos services s'engagent, à compter de la réception de votre réclamation, à en accuser réception dans un délai de dix jours et à y apporter une réponse dans un délai de deux mois sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. Si ces voies de recours internes n'aboutissent pas, vous avez la possibilité de faire appel au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02.

## Votre droit d'accès aux informations détaillées

Conformément à l'article 314-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, vous pouvez à tout moment demander à Sicavonline des précisions supplémentaires quant à la nature et au montant des commissions perçues et versées par celle-ci. Les rétrocessions de commissions reçues et versées par Sicavonline peuvent évoluer. Le détail de ces rétrocessions peut être obtenu à tout moment sur le site internet de Sicavonline à l'adresse : [www.sicavonline.fr](http://www.sicavonline.fr), ou être obtenu sur simple demande écrite. Vous pouvez contacter Sicavonline par email à l'adresse suivante : [info@sicavonline.fr](mailto:info@sicavonline.fr).

## Proposer une tarification transparente – informations sur les rétrocessions perçues par Sicavonline (Selon l'article 314-16 du règlement général AMF) - En vigueur au 15 octobre 2021.

Vous trouverez ci-dessous des informations décrivant le partage des rémunérations des différents professionnels impliqués lorsque vous souscrivez à l'un des produits et / ou services suivants.

### SOUSCRIPTION À DES FIP, FCPI

Lorsque vous souscrivez à des parts de FIP, FCPI, vous payez des frais ponctuels (ex. droits d'entrée), ainsi que des frais récurrents (ex. frais de gestion), et potentiellement des frais de constitution, des frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations, ou encore des frais de gestion indirects.

Pour les FIP et FCPI de notre gamme, vous trouverez ci-après les valeurs maximales des Taux de Frais Annuels Moyens (TFAM) gestionnaire et distributeur : entre 3,49% et 3,89% TTC. Le TFAM gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, du total des frais et commissions énoncés précédemment prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations.

Vous trouverez les informations sur la tarification dans le DICI ou le Prospectus.

Pour un investissement de 10 000 € si la détention des parts est faite en nominatif pur, les frais annuels sont les suivants pour un produit sont les suivants :

Investissement de 10 000 € en nominatif pur	
TFAM Maximal (Taux de Frais Annuels Moyen)	3,89 % TTC
Frais exprimés en euros et par an	389 € TTC

Pas de frais de Réception et Transmission d'Ordres (RTO).

Si la détention des parts est faite en nominatif administré sur notre produit compte-titres, des droits de garde, et des frais de tenue de compte s'appliquent :

Investissement de 10 000 € en nominatif administré	
TFAM Maximal (Taux de Frais Annuels Moyen)	3,89 % TTC
Frais exprimés en euros et par an	389 € TTC
Frais liés au compte-titres énoncés ci-dessus (Droits de garde ,frais de tenue de compte)	Forfait minimum droits de garde de 126€ TTC + Frais de tenue de compte de 2,16 € TTC /mois Impact total du minimum obligatoire : 152 €TTC
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>541 € TTC</b>

La société de gestion rétrocède à Sicavonline, au titre de la commercialisation de la distribution de parts de FIP, FCPI, tout ou partie des frais ponctuels payés par le client à la société de gestion concernée ainsi qu'une partie des frais récurrents payés par celui-ci, comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Produit	Type de frais	Type	Rétrocessions perçues par Sicavonline
FIP et FCPI	Droits d'entrée	Ponctuels	De 1% à 2% TTC du montant de la souscription
	Frais de gestion et fonctionnement annuels	Récurrents	De 1% à 1,20% TTC